

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : AGR-2015-008	
Direction des affaires juridiques et du greffe	
Service	
Objet :	Affectation de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance
Date :	02/06/2015

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Nous vous informons que nous avons des besoins additionnels afin de couvrir les frais afférents à plusieurs réclamations et litiges en traitement à notre Direction.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
400 000 \$	02-145-00-996	400 000 \$		

(taxes nettes incluses)

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

400 000 \$ Affectation provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

Commentaires

Sous réserve de l'adoption de la fiche de prise de décision FIN-TRE-2015-017 concernant le renflouement de la réserve.

	2015	2016	2017
Numéro du projet PTI : <u>N/A</u>	_____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire

Date : **2 / 6 / 2015**

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Une résolution du conseil de la Ville est requise pour le 15 juin 2015 afin de pouvoir verser les indemnités dues à des tiers.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Louise Corriveau, Conseillère en finances	2/06/2015	Validation du volet financement

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 400 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, par le Règlement RV-2002-00-59, pour couvrir les frais afférents à plusieurs réclamations et litiges en traitement au poste budgétaire 02-145-00-996.

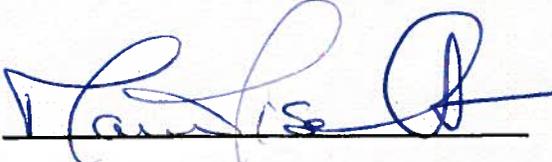
Et ce, conditionnellement à l'adoption d'une résolution du conseil de la Ville afin de renflouer la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes :

Préparé par : Guylaine Harvey		Titre d'emploi : Adjointe administrative	
Recommandé par :			
Marlyne Turgeon, dir. adjointe et assistante-greffière		2/6/2015	
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 2015/06/02	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale : 	Date : 2015/06/05
---	--------------------------